

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1118

présenté par
Mme Taillé-Polian et les membres du groupe Écologiste et social
à l'amendement n° AC|1063 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, substituer au mot :

« filiales »

les mots :

« entreprises publiques autonomes et indépendantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement motivé par l'opposition au projet de holding